



Règlement intérieur formation Formation PSC1



Article 1 : Comportement et citoyenneté

Article 1.1 : Tout stagiaire s'engage à être ponctuel pour chaque cours ou entraînement. Il devra anticiper le temps qui lui est nécessaire pour être en tenue à l'heure prévue. En cas de retard justifié, il devra prévenir le formateur.

Article 1.1 : Tout stagiaire s'engage à utiliser ses qualités et compétences en sauvetage et secourisme afin de porter assistance à toute personne en danger, dans la mesure où sa propre sécurité est assurée. Il est garant de sa sécurité, celle des autres stagiaires ainsi que celles des individus présents sur son lieu de stage.

Article 1.2 : Le stagiaire s'engage à ne pas avoir de propos ou d'attitudes discriminatoires envers tout individu. Il s'engage à mettre en application les valeurs citoyennes, d'entraide, de bienveillance et de respect envers les autres. La vulgarité, la provocation, les jugements, les insultes et les calomnies, ou tout ce qui provoque de la polémique ou de la division sera sanctionné. Ce comportement est à adopter également lorsque le stagiaire représente l'association comme lors d'entraînement en piscine....

Article 1.3 : Tout stagiaire s'engage à signaler aux éducateurs, ni nécessaire aux membres du bureau, tout fonctionnement anormal au sein de l'association.

Article 2. : Locaux et Matériel

Article 2.1 : Les locaux, prêtés gratuitement par la mairie, devront être respectés et entretenus par les stagiaires (raclette et balais disponibles). Chaque stagiaire devra participer au nettoyage et au rangement du local à la fin de chaque journée de formation (vaisselle des pauses café, ...). Il devra faire preuve de maturité et d'autonomie dans cette démarche.

Le matériel devra aussi être nettoyé et rangé à sa place, après chaque utilisation. Les stagiaires devront déclarer au formateur, toute dégradation afin d'isoler le matériel endommagé.

Article 2.2 : Piscine

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement de la piscine de Chantaco, lors de ses entraînements, et d'adopter un comportement adapté.

Article 3 : Engagement Eco-responsable

Le Belharrà Watermen Club a signé une chartre éco-responsable avec la mairie de Saint-Jean-de-Luz. Chaque stagiaire s'engage à respecter les engagements de cette charte et d'adopter une attitude éco-citoyenne :

- Maitriser sa consommation d'eau, de gaz et d'électricité en veillant à ne pas utiliser plus que nécessaire : douche, chauffage, éclairage.
- Imprimer les documents recto-verso et privilégier les e-mails pour les échanges
- Lors des compétitions ou évènements, je veille à mon impact sur le milieu naturel : je nettoie et remet en état le site, je procède au tri sélectif pour les déchets.
- Lors de mes déplacements je privilégie le co-voiturage, le vélo ou le bus.

Programme formation PSC1

La formation est divisée en neuf parties, permettant d'envisager les principales situations auxquelles les participants peuvent être confrontés :

1. Malaises et alerte
2. Plaies et protection
3. Brûlures
4. Traumatismes
5. Hémorragies externes
6. Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
7. Perte de connaissance
8. Arrêt cardiaque et alerte
9. Alerte aux populations